

**SÉANCE DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020**

à la Halle des Expositions à Delémont

Présidence : Eric Dobler (PDC), président

Scrutateurs : Alain Bohlinger (PLR) et Lionel Montavon (UDC)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Mélanie Brülhart (PS), Damien Chappuis (PCSI), Raphaël Ciocchi (PS), Jérôme Corbat (CS-POP), Vincent Eschmann (PDC), Brigitte Favre (UDC), Ernest Gerber (PLR), Baptiste Laville (VERTS), Nicolas Maître (PS), Edgar Sauser (PLR), Didier Spies (UDC), Dominique Thiévent (PDC), Bernard Varin (PDC) et Anselme Voirol (VERTS)

Suppléants : Valérie Bourquin (PS), Gabriel Friche (PCSI), Fabrice Macquat (PS), Tania Schindelholz (CS-POP), Gérald Crétin (PDC), Irmin Rais (UDC), Michel Etique (PLR), Philippe Riat (VERTS), François-Xavier Migy (PS), Damien Paratte (PLR), Sandra Juillerat (UDC), Jean-Pierre Faivre (PDC), Amélie Brahier (PDC) et Roberto Segalla (VERTS)

(La séance est ouverte à 14h15 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

---

**Département des finances (suite)**

**9. Question écrite no 3332**  
**Duper la situation climatique**  
**Anselme Voirol (VERTS)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**10. Question écrite no 3333**  
**Téléphones portables : pas toujours supportables !**  
**Philippe Riat (VERTS)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**11. Question écrite no 3334**  
**Pour une sobriété numérique**  
**Philippe Riat (VERTS)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'économie et de la santé**

**12. Arrêté portant octroi d'un crédit supplémentaire destiné au soutien des entreprises jurassiennes (mesures COVID-19)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 58 voix contre 1.

**13. Postulat no 425**

**Patente pour l'exploitation de restaurants, une taxe archaïque  
Jâmes Frein (PS)**

*(Le postulat no 425 a été retiré par son auteur.)*

**Département de l'environnement**

**14. Loi sur les déchets et les sites pollués (deuxième lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 15, alinéa 4 (nouveau)

Texte adopté en première lecture :

La valorisation énergétique des biodéchets est privilégiée.

Commission et Gouvernement :

(Suppression de cet alinéa 4.)

Au vote, la proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée par 52 députés.

Articles 16, alinéa 2, et 18a

Article 16, alinéa 2

Minorité de la commission :

Elles imposent aux organisateurs de manifestations se déroulant sur leur territoire des mesures visant à limiter la quantité de déchets produits.

Article 18a

Majorité de la commission et Gouvernement (= texte adopté en première lecture) :

Manifestations

a) Vaisselle réutilisable

<sup>1</sup> Les organisateurs de manifestations doivent limiter la quantité de déchets produits, par l'utilisation de vaisselle réutilisable.

<sup>2</sup> Les communes peuvent déroger à cette obligation.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 37 voix contre 17.

Article 17

Gouvernement et majorité de la commission (= texte adopté en première lecture) :

Les communes mettent en place des mesures de valorisation, organisent la collecte et veillent à l'élimination appropriée des déchets encombrants.

Minorité de la commission :

Les communes mettent en place des mesures de valorisation, organisent la collecte, veillent à l'élimination appropriée des déchets encombrants et favorisent l'économie circulaire.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 18.

Article 18b (nouveau)

Minorité de la commission :

(Manifestations)

b) Responsable de la gestion des déchets

Pour les manifestations publiques accueillant 300 personnes ou plus, les organisateurs doivent désigner un responsable de la gestion des déchets et en informer la commune.

Majorité de la commission et Gouvernement (= décision de première lecture) :

(Pas de nouvel article 18b.)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 36 voix contre 22.

Article 41, alinéa 5, lettre g

Texte adopté en première lecture :

g) le subventionnement des installations régionales de gestion et de valorisation des déchets.

Gouvernement et commission :

(Suppression de la lettre g.)

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 53 voix contre 2.

Article 47, alinéa 1, lettre h (nouvelle)

Majorité de la commission :

h) soutenir et accompagner les communes dans leur tâche de gestion des déchets.

Gouvernement et minorité de la commission (= décision de première lecture) :

(Pas de nouvelle lettre h.)

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission est acceptée par 37 voix contre 17.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la loi est adoptée par 57 députés.

**15. Motion no 1335**

**Des prairies fleuries à la place du gazon**

**Philippe Riat (VERTS)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Le groupe PLR propose la transformation de la motion en postulat, ce que le motionnaire refuse.

Au vote, la motion no 1335 est acceptée par 34 voix contre 19.

**16. Question écrite no 3335**

**Revêtement phonoabsorbant : quelle vision pour nos routes ?**

**Sandra Juillerat (UDC)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'intérieur**

**17. Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 51 voix contre 1.

**18. Arrêté constatant la validité matérielle de l'initiative populaire «Partis politiques : place à la transparence !»**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 53 députés.

**19. Motion no 1332**

**Allocation de naissance et d'adoption : aussi pour les personnes au chômage !  
Josiane Daepf (PS)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion no 1332 est acceptée par 56 députés.

**20. Résolution no 202**

**Interdire l'importation de sucre qui n'est pas produit selon les critères imposés par les autorités helvétiques  
Alain Koller (UDC)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution no 202 est acceptée par 53 députés.

**21. Résolution no 203**

**COVID-19 : le fédéralisme n'est pas un concept unilatéral !  
Quentin Haas (PCSI)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution no 203 est acceptée par 59 députés.

La séance est levée à 17 heures.

Delémont, le 10 décembre 2020

Le président :  
Eric Dobler



Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître



Annexes : - Motions nos 1352 à 1356  
- Postulat no 430  
- Interpellation no 950  
- Questions écrites nos 3352 à 3355  
- Résolutions nos 202 et 203